

FONDS NATIONAL D'ENTRETEN ROUTIER

« FONER »

Etablissement public de droit congolais

Créé et régi par la Loi n° 08/006-A du 07 juillet 2008 et

le Décret n° 08/027 du 24 décembre 2008 tel que modifié et complété à ce jour

Siège social : 10, avenue des Palmiers

KINSHASA/GOMBE

PROCES-VERBAL N° 006/08/2023 REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-trois, le deuxième jour du mois d'août, il s'est tenu au siège social du Fonds National d'Entretien Routier, « FONER » en sigle, à Kinshasa, la session ordinaire de son Conseil d'Administration, sous la direction de Monsieur De' Alonzo NGOIE LUBIKA, son Président.

Le Président appelle Madame Alhyne DIYOKA MBIYA, Directeur Juridique et du Contentieux du FONER, pour assurer le Secrétariat du Conseil.

Sont présents ou représentés à cette réunion, les Administrateurs dont les noms suivent :

1. Monsieur De' Alonzo NGOIE LUBIKA, Président ;
2. Monsieur Pierre BUNDOKI NDONGALA, Directeur Général, Membre ;
3. Monsieur Denis TSHILOMBO SHAMBUYI, Membre ;
4. Monsieur Lazare DAKAHUDYNO WAKALE MINADA, Membre ;
5. Monsieur Justin TULUME, Membre.

Il est noté que l'Administrateur DAKAHUDYNO a émis une procuration en faveur de Monsieur Pierre BUNDOKI NDONGALA qui le représente valablement.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger valablement.

Aussi, il a été demandé au Secrétaire du Conseil de procéder à la lecture de l'ordre du jour étant donné que le Procès-Verbal N°005/05/2023 du 13 mai 2023 a déjà été adopté par les membres.

ORDRE DU JOUR

Sept points sont inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Interprétation des termes de référence relatifs à l'exécution des missions d'encadrement des opérations financières de l'IGF dans les Etablissements Publics ;
2. Présentation et évaluation de la situation au 1^{er} semestre 2023 des recettes et dépenses des travaux financés par le FONER ;
3. Relevés des décaissements au 1^{er} trimestre 2023 relatifs au financement des travaux en faveur des Agences et perspectives ;
4. Echanges sur le financement du PFR 2023 ;
5. Echanges sur le retard de la production et présentation des états financiers du FONER de l'exercice 2022 ;
6. Révision du Statut du Personnel du FONER ;
7. Divers.

Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour par le Secrétaire, les membres du Conseil, à l'unanimité l'ont adopté tel quel.

Cependant, le Directeur Général a souhaité que soient couplés le point 2 et 3 étant donné qu'ils traitent du même sujet.

I. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Interprétation des termes de référence relatifs à l'exécution des missions d'encadrement des opérations financières de l'IGF dans les Etablissements Publics**

Le Président du Conseil d'Administration a informé l'Assemblée de sa participation à la réunion convoquée par l'IGF en vue de faire part aux dirigeants des Entreprises Publiques et Etablissements Publics de nouveaux termes de référence relatifs à l'exécution des missions d'encadrement des opérations financières au sein de leurs institutions. Il a souligné l'absence des invitations des mandataires du FONER par le fait que ce dernier n'est pas affilié à l'ANEP qui se charge d'adresser des invitations à tous les mandataires publics repris dans son répertoire. Sur ce, il a sollicité les commentaires de chaque membre quant à la compréhension desdits termes de référence.

Le Directeur Général a relevé que la collaboration avec les équipes de l'IGF affectées au FONER ressemble dans certains cas à une forme de cogestion en ce qu'ils interviennent parfois dans des décisions de gestion allant au-delà même du cadre de leurs attributions. Et comme conséquence, la grande partie des plans de décaissement du deuxième trimestre a été rejetée suite à leur décision de suspendre les paiements sur les travaux.

En ce qui concerne les paiements des mandataires passifs, le Directeur Général a informé à tous du refus catégorique de l'IGF d'appliquer le régime des jetons de présence ou même celui du barème dit de Numbi. Etant donné que le Conseil ne peut fixer seul ses indemnités car cela n'entrant pas dans ses attributions, il recommande vivement de solliciter une rencontre avec le Ministre pour lui faire pression et obtenir rapidement sa décision à ce sujet.

Prenant la parole, l'Administrateur Tshilombo a d'abord soutenu la position de l'IGF quant à l'exigence des documents légaux à fournir par les fournisseurs dans le cadre de la procédure de paiement. Pour lui, le FONER étant le prolongement de l'Etat, il doit s'assurer du respect des règles en cette matière.

Ensuite, il a émis sa désapprobation totale quant au paiement des émoluments des Administrateurs au taux du barème Numbi. Ce barème n'étant pas d'ordre légal, il ne peut donc s'imposer à ce jour. Il a dans ce cadre rappeler le contexte dans lequel ce barème a été institué et considère qu'il ne peut plus être d'application à ce jour.

Face au constat d'un vide juridique, Madame le Directeur Juridique a donc suggéré l'application du régime encours avant la promulgation du Décret N°23/14B du 12 Avril 2023 étant donné que celui-ci ne peut encore s'appliquer faute d'absence des mesures d'application prises par le Ministre de tutelle.

En conclusion, le Président du Conseil demande au Directeur Général de solliciter un RDV de tout le Conseil auprès du Ministre de tutelle afin d'obtenir de lui la décision fixant le taux de leurs émoluments, et, à l'Administrateur Tshilombo d'obtenir également une entrevue avec l'IGF pour l'application d'une solution palliative en attendant la décision finale du Ministre de tutelle.

Ce que tous les membres ont agréé.

J.L.H.

Première Résolution

Le Conseil à l'unanimité prend comme résolutions les points suivants :

- L'affiliation du FONER à l'Association Nationale des Entreprises et Etablissements Publics, en sigle, ANEP ;
- L'exécution du plan de décaissement au-delà de 48h de sa soumission à l'IGF avec ou non sa validation conformément aux termes de référence édités ;
- L'application du régime des jetons de présence pour le paiement des émoluments des Mandataires en attendant la décision définitive du Ministre de tutelle ;
- L'organisation des RDV avec le Ministre de tutelle d'une part et de l'IGF de l'autre part afin de faire pression sur la prise de décision devant permettre le paiement des émoluments des Mandataires.

2. Présentation et évaluation de la situation au 1^{er} semestre 2023 des recettes et dépenses des travaux financés par le FONER

Le Directeur Général a présenté à l'assemblée le rapport de gestion du FONER au 1^{er} semestre 2023 en circonscrivant les activités de la Direction Générale basées sur les quatre piliers définis dans le Plan d'Action 2023 élaboré par cette dernière et approuvé par le Conseil d'Administration. Il a présenté en annexe les différents tableaux de synthèse des recettes et des dépenses du FONER pendant ladite période ainsi que celui des manques à gagner.

En réaction à ce rapport, l'Administrateur Tshilombo a souhaité que la Direction Générale mette à la disposition du Conseil les documents de travail deux à trois jours avant la tenue de la réunion afin de permettre aux membres de bien s'imprégner de leur contenu.

Ensuite, il a voulu savoir l'impact de cette augmentation sur les différents PER.

Le PCA a quant à lui émis le souci sur des potentiels détournements par les Agences des fonds affectés par le FONER.

En réponse, le Directeur Général a proposé de revoir la stratégie des entretiens exécutés à travers les PFR et également de revoir les règles de recrutement des auditeurs techniques.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration à l'unanimité recommande de :

- Communiquer les documents de travail de chaque réunion du Conseil au moins 72 heures avant sa tenue ;
- Entamer le processus de révision des règles de recrutement des auditeurs techniques pour plus d'efficacité dans le contrôle des travaux.

3. Relevés des décaissements au 1^{er} trimestre 2023 relatifs au financement des travaux en faveur des Agences et perspectives

Le point 3 ayant été traité lors de l'analyse du point précédent, le Conseil décide de passer à l'examen du point 4.

4. Échanges sur le financement du PFR 2023

Prenant la parole, le Directeur Général a informé à l'Assemblée avoir communiqué aux agences routières, durant le 2^{ème} trimestre 2023, des enveloppes budgétaires destinées au PFR 2023 ainsi que les modalités de leur mise en œuvre conformément aux dispositions du Manuel d'Opération de l'Entretien Routier « MOFR » en RDC. Il souligne, cependant, qu'un travail de mise à jour dudit manuel doit être fait.

Cependant, étant donné le retard dans la mise en exécution des PFR chaque année, le Directeur Général a donc suggéré au Conseil de soumettre à la Tutelle et aux Agences une proposition de fusion des PFR 2023 et 2024 afin d'anticiper dans la préparation du PFR 2024 et revenir vers les bons procédés à l'horizon 2025. Ceci permettra d'éviter de recourir à chaque fois à des avances en urgence et de financer uniquement les travaux éligibles conformément aux textes légaux.

Prenant la parole, le Président du Conseil a souhaité voir un tableau comparatif des dépenses éligibles et inéligibles ainsi que celui des dépenses en urgence.

Il a souhaité également en savoir un peu plus sur le sort des prêts octroyés au Gouvernement étant donné que cela a pour effet de restreindre les interventions du FONER par rapport à sa mission et affecter sa visibilité sur le terrain.

Il exhorte donc que le FONER obtienne des titres des créances envers le Gouvernement suite auxdits financements de sorte de pouvoir réclamer leur remboursement à l'avenir étant donné que le FONER devra faire face à des dépenses considérables après sa migration à un Fonds de 3^{ème} génération.

En réponse, le Directeur Général explique que le FONER finance en ce moment quatre projets spéciaux du Chef de l'Etat à la demande du Ministre des Finances, à savoir :

- Projet Tshilejelu (Kinshasa et Grand Kasai)
- Projet ABC (Alliance des Bâtisseurs du Congo) à Kinshasa
- Projet Moderne Construction (Kinshasa)
- Projet EGMF (Boulevard JKK à Kalemie)

Il y a aussi le projet de désenclavement de camp Luka lancé par le Chef de l'Etat dont une partie des travaux est financée par le FONER mais les ... du Ministre des Finances ne couvrent pas la totalité des paiements effectués à ce jour par le FONER.

Cependant, certains financements antérieurs ont été faits sans obtenir préalablement l'autorisation du Ministre des Finances. Ainsi il est difficile d'entamer les démarches de certification au niveau de la DGDP.

Le Président a donc, en conclusion, demandé au Directeur Général de mettre en place une Commission ad hoc avec la Direction Financière, la Direction Juridique et les membres de son cabinet en vue de répertorier les financements couverts par l'autorisation du Ministre des Finances et de procéder à leur certification. Cette Commission pourra être assistée également par les avocats du FONER.

Quatrième Résolution

Le Conseil d'Administration à l'unanimité recommande de :

➤ Soumettre à la Tutelle une proposition de fusion des PFR 2023 et 2024 afin d'établir un :

A.L.

HS

3

- Faire une mise à jour du Manuel d'Opérations de l'Entretien Routier, MOER ;
- Mettre en place, dans un bref délai, une commission ad hoc chargée de constituer les dossiers des créances du Gouvernement à certifier au niveau de la DGDP.

5. Echanges sur le retard de la production et présentation des états financiers du FONER de l'exercice 2022

Le Directeur Général a informé que c'est depuis le 28 juillet dernier que la Direction Générale a transmis aux Commissaires aux Comptes les Etats financiers 2022.

En attendant le rapport de certification des Commissaires aux Comptes, le Directeur Général a donc soumis une copie corrigée des Etats à l'approbation du Conseil.

Le Conseil a déploré le retard dans la production du rapport des Etats financiers et a voulu savoir les raisons de ce retard.

Le Directeur Général a une fois de plus évoqué le problème de qualification et de compétence du service comptable du FONER et a évoqué aussi la situation de non-paiement de l'un des Commissaires qui bloque le fonctionnement de ce collège.

A cela le Conseil a souhaité que la situation des commissaires aux comptes soit régularisée en vue du bon fonctionnement du collège en attendant la désignation d'un nouveau par le Premier Ministre.

Il a souhaité par ailleurs que les états financiers à approuver par le Conseil soient ceux certifiés par les Commissaires aux comptes et transmis par ces derniers selon la procédure.

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration à l'unanimité recommande de :

- Régulariser la situation des Commissaires aux Comptes de sorte à privilégier le bon fonctionnement du collège ;
- Soumettre à l'approbation du Conseil les états financiers certifiés par les Commissaires aux Comptes.

6. Révision des Statuts du personnel FONER

Le Conseil a relevé beaucoup d'incohérences dans le Statut du personnel et souhaite une mise à jour de ce document.

Le Directeur Général a approuvé cette demande. Cependant, il signale qu'un travail de révision du Manuel des procédures du FONER est en cours et que c'est à l'issue de ce travail que les Statuts pourront être revus également.

Toutefois, il souligne que toutes les résolutions du Conseil modifiant lesdits Statuts ont été appliquées puisque approuvées par le Conseil.

Ainsi, il soumet également à l'approbation du Conseil, l'application de la prime dite de fonction, appliquée jadis, mais retirée depuis peu des Statuts afin de primer certains postes par rapport à la responsabilité et au poids de leur fonction.

Ce qui a été approuvé.

Sixième Résolution

Le Conseil à l'unanimité approuve l'application de la prime de fonction et autorise le Directeur Général à l'instituer sur base d'une Note de service.

7. Divers

Lors des divers, sept questions ont été évoquées :

1) Rapport succinct sur les élections syndicales

Le Directeur Général a fait un rapport succinct de la tenue des élections des représentants des employés FONER. Il a rassuré le Conseil du bon déroulement du processus et du soutien de la Ministre du TPS. Il a par ailleurs promis d'associer le Conseil dans la cérémonie d'installation officielle du Comité d'Entreprise.

2) Problèmes soulevés par l'installation du péage de Menkao et la tarification opérée par ARIA

Le PCA s'est enquis de la situation au niveau du poste de péage et pesage de Menkao par rapport aux différentes plaintes des usagers de

la route circulant dans les réseaux sociaux. Il a souhaité associer le Conseil à la Mission du Directeur Général prévue consistant à la visite des différents postes de péage FONER sur la RN1, notamment, les sites de Menkao, Mongata et Batshiongo dans la Province du Kwango.

3) Evolution du dossier d'acquisition des kits de barrières à Biarritz

Le PCA a suggéré la descente d'une équipe FONER afin de constater l'effectivité de la technologie proposée à cette dernière et d'avancer avec les discussions.

4) Paiement des frais de fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil a fait remarquer le non-paiement des frais de fonctionnement du Conseil d'Administration, et ce, depuis le début de son fonctionnement. Le Directeur Général a demandé que le cabinet du PCA se rapproche de la trésorerie afin de convenir ensemble du montant et des modalités de paiement.

5) Dossier des paiements des érosions

Le PCA a voulu s'enquérir des paiements des travaux des érosions au Kasai. Le DG a affirmé n'avoir pas encore reçu à cette date le rapport et les factures de l'OVD pour effectuer la suite des paiements.

6) Installation de l'Agence FONER de Kananga





L'Administrateur TULUME a voulu savoir un peu plus sur l'ouverture de l'Agence FONER à Kananga. Le Directeur Général a affirmé que le processus avait déjà été amorcé et que très bientôt l'Agence sera opérationnelle.

7) Avancement de la procédure de recrutement engagée par le FONER

Le Directeur Général a rassuré que le processus est en cours et pourra être clôturé dans les prochains jours.

8) Commission mixte de la Cellule de Communication du FONER, membres du Cabinet du PCA et la Maison Civile du Chef de l'Etat

Le PCA a voulu savoir un peu plus sur la création de la commission mixte Fonere et Maison Civile afin de mettre à la disposition de celle-ci certaines images des ouvrages financés par le FONER.

| Noms | Qualité | Signature |
|------------------------------------|-------------------|---|
| De'Alonzo NGOIE LUBIKA | Président |  |
| Pierre BUNDOKI NDONGALA | Directeur Général |  |
| Denis TSHILOMBO | Membre |  |
| Lazare DAKAHUDYNO WAKALE MINADA | Membre | |
| Justin TULUME | Membre |  |

Les Membres du Conseil d'Administration

Commencée à 10h17, la Réunion du Conseil a été clôturée à 13h45.

10) *Cas d'empoisonnement au sein du FONER*
Le PCA a fait un constat amer sur la fréquence des cas d'empoisonnement au sein du FONER dont lui-même et l'Administrateur Tshilombo ont été victimes. Il condamne fermement ces pratiques et demande à la Direction Générale de simplifier davantage dans l'éradication de cette culture au FONER.

9) *Intégration des membres du cabinet du PCA dans les différentes commissions*
Le Président du Conseil a souhaité voir ses membres du cabinet contribuer dans les travaux de certaines commissions créées au sein du FONER par la Direction Générale. Il a même informé que son cabinet a déjà achevé les réflexions autour de la question de la migration du FONER et aimerait les associer à ceux de la commission ad hoc instaurée.